

SPECIFICITE DU SESSAD

«Le SESSAD qui intervient dans le champ des ITEP est conçu pour des interventions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques de proximité.

Il doit être prioritairement préconisé lorsque la manifestation des troubles de l'enfant n'entraîne pas de relations trop exacerbées au sein de la famille, mais surtout lorsque le maintien à l'école est possible dans les conditions courantes.

Le SESSAD a l'avantage d'offrir un accompagnement personnalisé pour chaque enfant, c'est-à-dire au plus juste des besoins, dans son environnement quotidien. Cet accompagnement va bien au-delà d'un soutien à la scolarité.

Il peut s'exercer dans tous les lieux de vie et d'accueil de l'enfant.

Le SESSAD est un service qui doit proposer et conjuguer un accompagnement éducatif et thérapeutique en son sein, en lien avec la scolarité, dans une démarche d'intervention globale.»

(Circulaire ITEP du 14 mai 2007)



Dispositif ITEP

**Institut Thérapeutique
Éducatif et Pédagogique**

accompagnement
différencié et personnalisé



Direction et administration :

1 rue de la Briqueterie

51160 Saint Imoges

☎ 03 26 51 29 06

☎ 03 26 53 72 66

Courriel : stimoges.itep.secretariat@anais.asso.fr

Siège social :

32 rue Eiffel - CS 50287 - 61008 Alençon cedex

POUR QUI ?

Le décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 et la circulaire interministérielle du 14 mai 2007 détaillent les missions des ITEP :

« Ce sont les difficultés psychologiques des enfants, adolescents ou jeunes adultes, qui constituent le premier élément d'indication vers l'ITEP. Leur intensité et leur caractère durable en constituent un des éléments essentiels. Les manifestations perturbant la scolarisation et la socialisation, qu'elles s'expriment sur un mode d'extériorisation ou de retrait, ne sont pas d'ordre passager, circonstanciel ou réactionnel. Il s'agit de symptômes liés à des difficultés psychologiques importantes qui perdurent. »

« Il convient de remarquer que d'une façon générale, les ITEP ne sont pas adaptés à l'accueil d'enfants et adolescents autistes ou présentant des troubles psychotiques prédominants, ou des déficiences intellectuelles importantes, qui requièrent d'autres modes d'éducation et de soins, et qui pourraient souffrir de la confrontation avec des jeunes accueillis en ITEP. »

« Le sens de l'intervention des ITEP : un projet interdisciplinaire à visée soignante permettant l'accès à un travail d'élaboration psychique conduisant à l'inscription sociale des jeunes. »

L'objectif de l'Institut est de dispenser des soins, de favoriser le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social (ou de le restaurer), de promouvoir leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle.

« A ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés ».

L'admission est prononcée par le directeur de l'ITEP après décision de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'accompagnement réalisé par l'Institut peut se décliner suivant différentes modalités adaptées aux besoins de l'enfant.

L'accueil temporaire

Quand la situation présente une complexité telle qu'elle nécessite une expertise plus fine, une place limitée à un accueil de trois semaines en internat peut permettre de mener les observations et bilans nécessaires pour proposer l'orientation la plus adaptée.

L'externat

est appelé **semi-internat** puisque l'accueil se réalise à la journée.

Il se met en œuvre lorsqu'il n'y a pas d'indication thérapeutique de prise de distance.

Dans la mesure où les enfants restent vivre dans leur milieu familial, le lien avec les parents s'avère encore plus nécessaire. Leur participation est donc une nécessité incontournable pour pouvoir mettre en œuvre le projet d'accompagnement.

L'internat

L'internat répond à une nécessité thérapeutique de prise de distance, en aucun cas il ne peut se substituer à une nécessité correspondant à un besoin « social ».

« L'internat de l'ITEP est conçu pour étendre les possibilités d'intervention sur le registre éducatif notamment. La prise de distance temporaire avec l'environnement habituel peut ouvrir des perspectives de mobilisation personnelle pour le jeune : l'internat offrira ainsi un temps de séparation nécessaire pour ré-envisager les relations familiales autrement. »